



exclusion d 'un club de foot

Par **kevyas**, le **03/01/2023** à **21:11**

bjr. mon fils de 9 ans fait du foot dans un club. il a été agressé par un enfant, qui a été exclu pendant ue semaine de l'entrainement par un directeur technique (j'ai les echanges le prouvant) ensuite on m' a appelé pour me dire de venir à un entretien 3 jours après sans m'expliquer les raisons et le jour j on m'a fixé l'horaire. Je n'ai pas été. j'ai reçu une lettre ar me disant que je suis exclue pour des motifs diffamatoires (violence sur enfant et propos raciste, faux bien sur). j'ai repondu que la procedure n'a pas été respecte. que je refute les accusations. Hier, un membre du bureau m'a demandé de ne plus venir, devant tout le monde, dans le stade qui ne leur appartient pas. et que je n'aurai pas de reponse par écrit. que leur decision etait definitive qu importe ma reponse. Devant mon insistance à respecter la procédure, il a apostrophé l'entraineur devant les autres enfants, en lui disant de ne pas accepter mon fils la prochaine fois. je suis à jour de mes cotisations. j'ai envoyé un courrier explicatif des faits ce jour au president.

je souhaite porter l'affaire devant le tribunal. lequel dois je saisir. je vois parler de conciliation. mais devant les mensonges et l humiliation, je ne souhaite pas. comment faire. merci

Par **Pierrepauljean**, le **03/01/2023** à **21:47**

bonjour

il faut d'abord relire les statuts de m'association à laquelle vous avez adhéré

ensuite vous pouvez adresser un courrier en RAR au président de l'association en rapellant les faits(mais sans faire de commentaires) et en demandant un rendez vous

Par **Karpov11**, le **04/01/2023** à **10:53**

Bonjour,

Plutôt que de saisir un tribunal vous pouvez, si l'envoi de la lettre recommandée ne donne aucun résultat, saisir le service conciliation du Comité Olympique National Sportif Français

(CONSF).

Cordialement

Par **kevyas**, le **04/01/2023** à **11:46**

merci de vos reponses. pourquoi la conciliation au lieu du tribunal, au vu de l'attitude de ces gens?

Par **Visiteur**, le **04/01/2023** à **11:47**

Bonjour,

Parce que vous avez peut être envie que votre fils retourne au foot avant ses 18 ans ?

Par **youris**, le **04/01/2023** à **11:50**

bonjour,

de plus en plus, la conciliation ou médiation est obligatoire avant de saisir la tribunal.

voir ce lien :

[le-recours-prealable-obligatoire-a-la-mediation-ou-a-la-conciliation](#)

avant toutes démarches, le conseil d'un avocat me semble nécessaire.

salutations

Par **jodelariege**, le **04/01/2023** à **12:49**

leopol ,juli1 pas de pub svp.....